

# Le malaise des agents des Affaires maritimes

**LA ROCHELLE (17)** Les agents déplorent des dysfonctionnements et un manque d'effectifs

Le jour de grève n'a pas été choisi par hasard. Cette date du 23 janvier était celle de l'élection pour le renouvellement des sections régionale conchylicoles, Poitou-Charentes y compris. Le mouvement n'a pas entravé l'organisation du scrutin mais il a réclamé un certain nombre d'aménagements mineurs. Exemple, au lycée maritime de La Rochelle, où des personnels de l'établissement se sont substitués aux agents des Affaires maritimes pour surveiller l'épreuve d'examen du « Capitaine 200 ».

Ces personnels en grève répondaient à l'appel lancé pour une journée nationale d'action par l'intersyndicale SNPAM-CGT, FSU-Snamer, Unsa et FEETS-FO. Une bonne vingtaine de fonctionnaires des sites de La Rochelle et de Marennes se retrouvaient ainsi en assemblée générale dans les locaux de la direction départementale rochelaise (80% de grévistes selon les syndicats en comptant ceux qui ne participaient pas à l'assemblée).

## « Démantèlement »

C'est la fragilisation du service liée à la révision des politiques publiques, ainsi qu'à la réforme des directions de l'Etat, que déclinaient les personnels. Un « démantèlement » pénalisant la mission de service public, dont la partie émergée, sont « la suppression de postes » et le « non

remplacement des arrêts de travail pour longue maladie ». Avec l'incidence que l'on imagine sur la (sur)charge de travail qui pèse sur ceux qui restent en poste.

« La direction organise le dysfonctionnement », déplore cet agent rochelais qui évoque « le manque d'anticipation : nous savons depuis un an et demi que la personne qui occupe un poste important ici, celui de la plaisance, partira à la retraite l'été prochain. Il a été demandé à sa voisine de bureau de prendre ses congés avant l'été ! ».

## Transfert au privé

Le secrétaire général du SNPAM-CGT, André Godec, évoque aussi un recul symbolique, qui a trait au contrôle de sécurité des navires. « A l'issue du Grenelle de la mer, l'Etat s'engageait à créer les emplois correspondant aux missions de l'Etat. Selon le Memorandum de Paris, nous sommes dans l'obligation de contrôler 100 % des navires de commerce ciblés. Ce qui sous-entend des emplois pour le faire. L'administration, elle-même, a estimé le nombre de créations nécessaires à 40. Coup de poignard dans le dos : on s'achemine vers un transfert au privé du contrôle des navires de moins de 12 mètres. C'est un symbole fort du désengagement de l'Etat. »

**Philippe Baroux**

## En bref

### Les Afmar de Nouméa en avance sur la grève

Un mouvement de grève annoncé pour le 23 février au sein des Affaires maritimes métropolitaines sera suivi demain (ou du moins précédé en raison du décalage horaire) à Nouméa. L'intersyndicale CGT, FO, FSU et UNSA, a en effet déposé un préavis auprès du ministre compétent, Jean-Louis Borloo. Le personnel des Afmar entend manifester ainsi contre la suppression de postes dans le cadre d'une réorganisation au profit de directions interrégionales. Il refuse aussi l'éclatement du dispositif de contrôle et de surveillance. Il demande que le dispositif d'inspection de sécurité des navires soit adapté aux exigences communautaires ainsi que soient reconnus la technicité et la pénibilité des métiers de contrôle et de sécurité. Les gens des Afmar demandent enfin la mise en place de plans de recrutement, de formation, de lutte contre le mal-être au travail et une formation interne. Ce mouvement concerne l'ensemble des fonctionnaires et des agents non titulaires de l'Etat. Il représente cinq personnes à Nouméa sur l'effectif des Afmar qui en compte vingt. Ce sont tous des agents de l'Etat. Le mouvement ne concerne pas le personnel des Afmar travaillant pour le gouvernement de la Calédonie au titre du service de la Marine marchande et des pêches.



Des grévistes, hier, devant la direction départementale.

PHOTO DOMINIQUE JULLIAN

## Affaires maritimes Préavis de grève

L'intersyndicale SNPAM-CGT, FSU-Snamer, l'UNSA et FEETS-FO (1) appelle à un mouvement national de grève le mardi 23 février. Les syndicats demandent que le malaise des personnels du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer soit entendu. « La réforme générale des politiques publiques fragilise tous les services », assure André Godec, du SNPAM-CGT.

Dans le cadre de la réduction du nombre de fonctionnaires, plusieurs dizaines de postes des Affaires maritimes devraient être supprimés. Mais avec des emplois dits « sanctuarisés » (dont le nombre ne peut être réduit), comme les inspecteurs de la sécurité, les enseignants, les personnels des Cross... la marge de manœuvre est faible et les suppressions toucheraient donc essentiellement les personnels des bureaux. Près de 190 postes seraient concernés. « On détricote les Affaires maritimes, dénonce André Godec. En supprimant des postes, on affaiblit notre administration, qui est un vrai service de proximité. »

Des activités pourraient aussi être sous-traitées aux privés,



Hélène Scheffer

Les personnels des Affaires maritimes sont appelés à faire grève le 23 février.

comme les contrôles de sécurité sur les navires de moins de 12 mètres, avec une validation des certificats *a posteriori* par les Affaires maritimes. « Cela pose des problèmes de déontologie. L'État abandonne ses prérogatives régaliennes », s'insurge André Godec.

Le jour de la grève, des contrôles dans les ports pour-

raient être annulés, en contradiction avec le Mémoire de Paris. Mais la date a surtout été choisie car la grève risque d'avoir un impact sur les élections dans les sections régionales conchylicoles, qui doivent choisir leurs présidents le 23.

Hélène SCHEFFER

(1) Syndicat national des personnels de l'administration de la mer-CGT, Fédération syndicale unitaire-Syndicat national autonome des personnels de l'administration chargée de la mer, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services-FO.